



### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Mme Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain :

**QUE** conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil a adopté lors de sa séance régulière du 5 décembre 2022, le calendrier des séances régulières du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, pour l'année 2023, à savoir :

**Toutes les séances débuteront à 19 heures.**

Janvier	Mardi	10 janvier
Février	Lundi	6 février
Mars	Lundi	6 mars
Avril	Lundi	3 avril
Mai	Lundi	1 <sup>er</sup> mai
Juin	Lundi	5 juin
Juillet	Lundi	3 juillet
Août	Lundi	7 août
Septembre	Mardi	5 septembre
Octobre	Lundi	2 octobre
Novembre	Lundi	6 novembre
Décembre	Lundi	4 décembre

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 6 décembre 2022.

Signé / Sandra Turcotte

---

Sandra Turcotte,  
Directrice générale et greffière-trésorière

